

## Brevets—Loi

D'après moi, les amendements les plus récents que propose le Sénat au projet de loi sur les brevets de médicaments sont fort modestes. Ils ne visent qu'à coucher dans le texte de loi les résultats attendus du projet de loi C-22 selon la promesse verbale du ministre. Il a déclaré que les multinationales du médicament consacraient 1,4 milliard de dollars à la recherche et au développement et qu'elles créeraient 3 000 emplois dans le secteur de la haute technologie. Si une évaluation sérieuse a permis de prévoir ce résultat, alors pourquoi ne pas l'inscrire dans le texte de loi? Le ministre a également déclaré qu'il fallait protéger les consommateurs des hausses de prix et renforcer le Conseil d'examen du prix des médicaments. C'est ce que visent les autres amendements du Sénat. Les amendements à l'étude aboliraient également la rétroactivité au 27 juin 1986.

Si nous faisons abstraction pour l'instant du fait que les sénateurs ne sont pas élus et ne devraient pas dire quoi faire à la Chambre, ce dont nous sommes tout à fait convaincus de ce côté-ci, et du fait également que le gouvernement est loin d'être opposé à l'idée d'un Sénat mais aurait souhaité avoir eu l'occasion de nommer un plus grand nombre de ses amis pour pouvoir faire contrepoids au pouvoir des sénateurs libéraux, je me demande pourquoi le ministre n'est pas disposé à faire un compromis. Je voudrais citer un article du *Citizen* d'Ottawa paru le 27 octobre. Voici:

Peut-être craint-il de décevoir les tenants les plus articulés de ce projet de loi, les gens qui travaillent dans l'industrie pharmaceutique. Pourtant, ces gens n'auraient rien contre des mesures qui renforcent les perspectives d'emploi dans leur propre secteur?

Il se peut aussi, comme certains cyniques le clament depuis le début, que ce projet de loi sur les médicaments est fait sur mesure pour complaire au gouvernement Reagan, qu'il ne s'inspire en rien de la conjoncture au Canada. C'est peut-être injuste de prétendre pareille chose. Mais pourquoi alors le gouvernement renoncerait-il au régime actuel qui assure des médicaments à un prix abordable en situation concurrentielle? La nouvelle législation restreint la concurrence, menace la stabilité des prix et prête à l'intervention gouvernementale au sein de l'industrie pharmaceutique. Ce n'est pas logique du tout. Et cela ne l'a jamais été.

Je voudrais parler du coût des médicaments qui ne manquera certes pas d'augmenter à cause de cette mesure. Elle exercera des pressions à la hausse sur les prix à la consommation. La concurrence qu'a apportée l'amendement de 1969 dans le domaine des médicaments génériques a fait économiser des centaines de millions de dollars aux consommateurs et aux contribuables canadiens, et quelque 211 millions rien qu'en 1983. C'est beaucoup d'argent. Les trésors provinciaux, qui ont ensemble dépensé plus de 800 millions de dollars en médicaments en 1983, ont également économisé des sommes considérables. Pourquoi les provinces ne se pointent-elles pas, pourquoi n'envoient-elles pas des démarcheurs au gouvernement pour lui demander de faire marche arrière? J'espère qu'elles l'ont fait en coulisse.

Tout en répétant que cette mesure n'entraînera pas de hausses du prix des médicaments, le ministre n'en a pas moins admis qu'elle pourrait retarder la baisse de prix qui accompagne le lancement de nouveaux médicaments génériques. Au demeurant, les consommateurs peuvent s'attendre à des augmentations sensibles au cours du délai de 10 ans prévu pour le lancement de tout nouveau médicament générique étant donné que les compagnies détenant un brevet fixeront le prix de ce médicament en situation de monopole.

En dépit de ses affirmations au sujet du prix des médicaments, le gouvernement fédéral versera aux provinces 100

millions de dollars en paiements de transition, d'ici à 1991. Le gouvernement admet donc combien cette mesure va coûter. La preuve est là. Mais ce sera une mince consolation pour les contribuables canadiens de savoir qu'au moins jusqu'en 1991, ce sont leurs impôts fédéraux et non leurs impôts provinciaux qui serviront à subventionner les bénéfices des sociétés pharmaceutiques.

Voici ce que la *B.C. Health Coalition* dit au sujet de l'accroissement probable du prix des médicaments en Colombie-Britannique:

La trousse d'information fournie par le ministère fédéral de la Consommation et des Corporations pour promouvoir le projet de loi C-22 explique que ce dernier pourrait avoir certaines répercussions sur les régimes provinciaux d'assurance-médicaments conçus avant que les détails du projet de loi ne soient connus. Par conséquent, le gouvernement fédéral offre de verser aux provinces des paiements de transition de 25 millions de dollars par an pendant quatre ans, en attendant le premier réexamen complet de la mesure législative.

Le budget du régime d'assurance-médicaments de la Colombie-Britannique s'élève à 160 millions de dollars pour 1987-1988. Pour arriver à ce montant, le gouvernement avait majoré les franchises pour économiser 15,4 millions et augmenté les frais imposés aux personnes âgées pour épargner 22 autres millions. Si tout le montant de 25 millions de dollars prévu pour compenser les effets du C-22 sur les régimes provinciaux d'assurance-médicaments était affecté exclusivement à la Colombie-Britannique, il n'équivaldrait même pas aux réductions de cette année. Et si la province n'obtenait que 10 p. 100 des 25 millions, l'indemnisation ne s'élèverait qu'à 1,5 p. 100 de son budget d'assurance-médicaments.

L'un des ministres de la Colombie-Britannique est présent ici. J'espère qu'il rapportera cela à ses amis de Victoria. La *B.C. Health Coalition* poursuit ainsi:

Les hausses de prix qui résulteront du projet de loi C-22 pousseront les gouvernements provinciaux à réduire davantage le budget de leurs programmes d'assurance-médicaments. De plus, comme l'ont révélé des études effectuées tant à London, en Ontario, qu'à Halifax, la hausse des prix amènera certains malades à renoncer à l'achat de médicaments essentiels prescrits par leur médecin.

Comme le signale l'éditorial du *Ottawa Citizen*, cela est absurde et l'a toujours été. En vertu de quelle logique va-t-on augmenter le prix des médicaments à un moment où toutes les provinces se plaignent de la hausse des budgets de l'assurance-maladie? Nous connaissons quelques-uns des motifs du gouvernement. Je pense en particulier aux petits arrangements qu'il y a eu en marge des négociations officielles sur le libre-échange.

A propos de la recherche, du développement et des retombées sur l'emploi qu'on nous annonce pour acheter notre appui, l'Association canadienne de l'industrie du médicament prétend que le projet de loi C-22 générera de nouveaux travaux de recherche et de développement de 1,4 milliard de dollars et qu'il ouvrira 3 000 découchés de carrière dans la technologie de pointe. Selon la commission d'enquête sur l'industrie pharmaceutique établie en 1985 par Approvisionnement et Services, les dépenses pour la recherche et le développement, en 1967, représentaient 3,5 p. 100 de la valeur des expéditions des usines, proportion qui était passée à 3,8 p. 100 en 1982.

• (1700)

Qui peut croire que la recherche et le développement vont doubler grâce du projet de loi C-22? Il ne s'est pas fait moins de recherche et de développement en produits pharmaceutiques au Canada après qu'ait été autorisée la concurrence des produits génériques qu'il ne s'en faisait avant 1969. Nous